

CONVENTION

- 2022/2025-

Entre la Communauté de Communes MARANA GOLO

Et

L'Office de tourisme Intercommunal MARANA GOLO

PREAMBULE :

La communauté de communes de Marana-Golo, créée par arrêté du préfet de la Haute-Corse n°2012-266-0001 en date du 31/12/2012 modifié, par arrêté n° 39 du 27/12/2016 est titulaire de la compétence « promotion du tourisme ». Son conseil communautaire a approuvé, par délibération 2018/4 du 22 février 2018 de confier, par voie de convention à un office de tourisme intercommunal, créé sous la forme associative, les missions de d'accueil et d'informations des touristes et de promotion intercommunale du territoire. L'office intercommunal ayant présenté une demande de soutien financier à la Communauté de communes Marana Golo, la présente convention vise à déterminer les objectifs, les modalités et moyens de ce partenariat.

Entre les soussignés

La COMMUNAUTE DE COMMUNE MARANA GOLO (N° SIRET : 200 036 499 00016) représentée par son Président, Monsieur Jean DOMINICI, habilité par délibération en date du 04 juin 2020, ci-dessous désignée sous les termes « Communauté de Communes » ou « CCMG »

D'UNE PART,

Et

L'association dénommée **OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL MARANA GOLO**. Association régie par la loi du 1er juillet 1901, (N° SIRET 84156444600026) dont le siège social est situé au domaine du Levant Bat B, 1615 Av de Borgo, 20290 BORGO, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle GUIDICELLI, désignée sous le terme « l'Office »,

D'AUTRE PART,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20250408-2025-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

>> ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer entre les deux parties le cadre, les principes et les modalités de la mise en œuvre d'un programme d'actions lié au développement touristique du territoire.

>> ARTICLE 2. MISSIONS DE L'OTI MARANA GOLO.

Afin de répondre aux objectifs conformes à l'objet social de l'association, l'Office de Tourisme Intercommunal Marana-Golo, s'engage à réaliser :

- L'accueil et l'information des publics,
- La promotion de la destination « Marana-Golo Tourisme »,
- La coordination et la mise en réseau des acteurs locaux du tourisme,
- La participation à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement touristique locale.
- L'harmonisation et la perception de la taxe de séjour pour le compte de la CCGM.

Ces orientations pluriannuelles seront précisées par voie d'avenants ultérieurs et déclinés en objectifs évalués par les signataires, ci-dessous désigné comme « programme ».

>> ARTICLE 3. ENGAGEMENTS DE LA CCMG

La loi NOTRe a ajouté aux compétences obligatoires, la promotion du tourisme, de ce fait la CCMG, s'engage à donner les moyens à l'OTI Marana-Golo d'assurer les missions décrites à l'article 2 selon modalités d'actions précisées à l'articles 4.

>> ARTICLE 4. ACTIONS RELEVANT DE L'OTI MARANA GOLO.

4.1. L'accueil et l'information des publics.

- Assurer une ouverture de l'office de tourisme, avec des horaires adaptés selon les périodes,
- Proposer un accueil « hors les murs » en fonction des flux touristiques,
- Répondre aux attentes personnalisées du visiteur par une information adaptée à la demande,
- Assurer la distribution des publications touristiques (cartes, guides, ...) et supports numériques édités par l'office de tourisme, ou tout autre partenaire
- Mettre en œuvre et développer des solutions en matière d'accueil « numérique » pour des publics en situation de préparation de séjours, présents sur place ou en situation de mobilité (site internet),
- Susciter ou renforcer le désir de découverte chez le visiteur : de l'information à la proposition,
- Faciliter le séjour et l'accès du visiteur aux produits, composants de l'offre touristique,

- Développer la consommation touristique sur le territoire,
- Organiser les moyens de tenir en permanence disponible une information à jour sur les hébergements,
- Elargir la connaissance de l'offre touristique et patrimoniale de la destination touristique à l'ensemble des opérateurs et prestataires locaux.

Indicateurs :

- Questionnaires de satisfaction (en libre distribution ou formulaire en ligne sur le site internet www.maranagolo-tourisme.com)
- Fiches de réclamation
- Remarques orales des visiteurs notées dans le cahier de liaison.

4.2. La promotion de la destination « Marana-Golo Tourisme »,

L'office de tourisme, dans le cadre de ses missions d'information et de promotion de la destination, devra être en mesure de renseigner les visiteurs sur l'offre touristique locale. L'office de tourisme devra veiller à assurer la promotion de l'ensemble des communes de l'intercommunalité Marana-Golo.

>> Les missions :

- Déployer les outils basiques de l'accueil et de la promotion touristique, à savoir plans, brochures et guides, site internet,
- Optimiser l'utilisation du numérique (site internet, applications mobiles, QR Code, réseaux et médias sociaux, ...),
- Participer à des salons en partenariat avec l'Agence du Tourisme de la Corse,
- Travailler avec les relais où séjournent les clientèles, et avec les organisateurs de voyages, pourvoyeurs de clientèles,
- Mettre à jour en temps réel sur internet une base de données des événements et animations sur le territoire (Tourinsoft).

Indicateurs :

¤ Site internet : Bilan d'activités du site internet,

- Statistiques générées par "Google Analytics" pour le site internet
- Statistiques de l'internet de séjour : service WIFI

¤ Réseaux sociaux - Traitement des avis

¤ Salon :

- Bilan de la fréquentation, des demandes sur les stands des différents salons - Saisie des demandes sur le stand des salons - Retour des jeux-concours organisés sur les salons

4.3. La coordination et la mise en réseau des acteurs locaux du tourisme,

- Animer et mettre en réseau les acteurs locaux du développement économique et touristique (professionnels du tourisme, institutionnels, associations, professionnels des secteurs agricoles, de la gastronomie, ...),

- Accompagner et conseiller les professionnels du tourisme dans leurs démarches de création, développement, valorisation, qualification, labellisation de leur offre touristique.

Indicateurs :

- Rencontres avec les partenaires lors de visites de structures
- Enquêtes hors saison et saison menées auprès des hébergeurs, restaurateurs, équipements de loisirs et commerçants

4.4. La participation à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement touristique locale.

- Contribuer à la définition d'une offre touristique durable, résiliente et respectueuses des milieux et ressources naturels ayant vocation à s'inscrire dans le projet de territoire de Marana Golo, s'agissant notamment des compétences de la communauté de communes en matière d'alimentation en eau potable, de gestion des plages, de collecte des déchets, de mobilités etc...
- Promouvoir, encourager et évaluer, sous réserve de disposer des moyens nécessaires, la mise en œuvre de cette offre touristique par les socio-professionnel du tourisme.
- Proposer au conseil communautaire une stratégie de classement de l'ensemble des communes membres de la communauté de communes Marana Golo en communes touristiques dans un premier temps, puis en station classées de tourisme dans un second temps, et entamer sa mise en œuvre, sous réserve de disposer des ressources suffisantes, dès 2023.
- Mise en œuvre d'un projet d'évènementiel à caractère culturel et artistique visant à renforcer l'attractivité touristique du territoire.
- Participer aux réflexions menées par la CCMG dans le cadre de l'élaboration du développement de l'offre de randonnée sur le territoire,
- Participer au développement d'une qualité collective et de la qualification de la destination : Classement en Catégorie II de l'OTI, label FAMILLE +, filière Tourisme Durable...
- Mesurer la satisfaction des clientèles au regard des services offerts,

Indicateurs :

- Obtention de classement, de labels
Réalisation d'une charte de signalétique pour la randonnée.

>> ARTICLE 5. TAXE DE SEJOUR

La CCMG a fait de choix de déléguer à L'Office de Tourisme la gestion opérationnelle de la taxe de séjour sur le territoire.

Aussi, un personnel de l'Office a été missionné pour gérer les déclarations, les paiements, l'informer des hébergeurs ainsi que de leurs clients, afin de répondre à toutes les questions relatives à la taxe de séjour.

Indicateurs :

Mise en place et utilisation de la solution 3Douest.

>> ARTICLE 6. STATUT DE L'OT

L'OTI Marana-Golo est un organisme indépendant, association loi 1901, non assujetti à la TVA, disposant de son autonomie de gestion, de fonctionnement et de décision, en conformité avec ses statuts, son règlement intérieur, les lois et règlements.

L'OTI comprend dans son Conseil d'Administration 6 représentants de la CCMG, et 6 représentants des activités, professions liées au secteur touristique.

>> ARTICLE 7. COORDINATION

Pour assurer une totale coordination entre la politique touristique de la CCMG et les actions menées par l'OTI Marana-Golo, les deux parties conviennent de réunir autant que de besoins leurs services respectifs.

>> ARTICLE 8. SUBVENTIONS ET CONDITIONS DE PAIEMENT.

5.1. La taxe de séjour :

La subvention versée annuellement tiendra compte des moyens dégagés par la perception de la taxe de séjour.

5.2. Subvention forfaitaire :

En application A minima, et afin de permettre à l'OTI Marana-Golo d'assurer ses missions, la CCMG s'engage à lui accorder un montant annuel de subvention fixé à 300 000 €.

L'OTI adresse chaque année une demande de subvention à la CCMG, accompagnée d'un rapport d'orientation, du budget prévisionnel et de tout document permettant d'en apprécier la pertinence.

La subvention sera créditez annuellement au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- Les versements seront effectués au compte bancaire de l'association
- La Présidente assignataire - Isabelle GUIDICELLI

- Si l'association en fait demande en temps utile et sous réserve que la CCMG dispose des crédits suffisants, une avance sera consentie, sauf refus motivé, avant le 30 mai de chaque année à compter de 2021, dans la limite de 50% du montant prévisionnel de la subvention mentionnée au présent article pour cette même année.
- La subvention est imputée sur les crédits du chapitre 65 article 6574 du budget de la COMMUNAUTE DE COMMUNE MARANA-GOLO.

5.3. Autres subventions :

Toute autre subvention peut être versée par la CCMG sur demande de l'Office de Tourisme, à titre exceptionnel, notamment au titre de sa section d'investissement.

>> ARTICLE 9. OBLIGATIONS DE L'OTI MARANA-GOLO

En contrepartie du soutien financier qui lui est apporté par la CCMG, l'OTI Marana-Golo s'engage :

A fournir annuellement à la collectivité, un compte rendu d'activité qui comporte obligatoirement :

- ♣ Un rapport financier de l'année écoulée
- ♣ Le rapport annuel d'activités,
- ♣ Un plan d'actions présentant les projets de l'OTI

Pour faciliter le respect des obligations de contrôle de l'utilisation des subventions versées prévues à l'article 1611-4 du code général des collectivité territoriales, L'OTI fournit en outre, dès qu'il en a la possibilité, les documents suivants :

- ♣ une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé
- ♣ tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

>> ARTICLE 10. AUTRES ENGAGEMENTS.

Les deux parties s'engagent à s'informer mutuellement de toute difficulté tenant à l'exécution de la présente. Toute subvention accordée en vertu d'un projet dont il est constaté l'inexécution peut donner lieu à une demande de versement, total ou partiel.

>> ARTICLE 11. DUREE DE LA CONVENTION.

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans. Elle est renouvelée par expresse reconduction sous réserve de la présentation par l'association un mois après la tenue de l'assemblée générale et, au plus tard, à l'expiration d'un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice comptable des documents mentionnés à l'article 9.

>> ARTICLE 12. AVENANT.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

>> ARTICLE 14. RESILISATION DE LA CONVENTION TRIENNALE.

En cas de non-respect de ses obligations par l'une ou l'autre des parties, le cocontractant mettra l'autre en demeure de mettre fin au manquement.

Lorsque suite à cette mise en demeure, le manquement persiste, il peut être mis fin à la convention par lettre recommandée avec accusé de réception à la partie défaillante.

La résiliation de la présente convention est possible par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 3 mois.

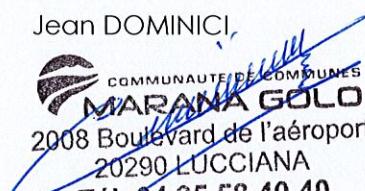
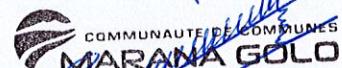
Pour tout litige qui pourrait naître entre les parties quant à l'interprétation de l'exécution de la présente convention, les parties s'obligent dans un premier temps à trouver un accord à l'amiable.

A défaut, le litige sera soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de Bastia.

Fait à le 11.04 / 2022

Le Président de
LA COMMUNAUTE DE COMMUNE
MARANA-GOLO

La Présidente de
L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
MARANA-GOLO

Jean DOMINICI,


2008 Boulevard de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 58 40 40
email : contact@maranagolo.org
SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Isabelle GUIDICELLI